

Fiche de Données de Sécurité

section

1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Huile essentielle de Géranium Bourbon Bio.
Code produit / Référence au standard : HEGBMGB.
Certification : Certifié agriculture biologique par FR-BIO-01.
Nom botanique : Pelargonium graveolens x bourbon.
Nom INCI : PELARGONIUM GRAVEOLENS OIL.
Numéro EINECS : 290-140-0.
Numéro CAS : 90082-51-2/8000-46-2.
Numéro FEMA : 2508 (oil).
Numéro CoE : COE324.
Numéro FDA : CFR.21 §182.20.
N°REACH : NA (<1T/an)
Mode d'obtention : Distillation à la vapeur d'eau.
Partie utilisée : Feuilles.
Origine : Madagascar.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Ingrédient pour fragrances, arômes, cosmétiques, détergents, produits de traitement de l'air, de biocides, produits lustrant et mélanges de cires.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : SAS GAROMA
Rue : 187 chemin de la cave
Code postal/Ville : 30580 Brouzet-lès-Alès
Pays : France:
Téléphone : +33 (0) 9 72 26 06 69
Site web : Www.belair.bio
Email : Contact@belair.bio

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :
33 (0)1 45 42 59 59.

section

2

Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H304 Asp. Tox. 1

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde - Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Portez des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection.

Mises en garde - Réponse

P301+P330+	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P331	
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338	

Contient

citronellol, geraniol, delta-cadinene, trans-menthone

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
citronellol			
N°CAS 106-22-9	18.0% ≤ C ≤ 30.0%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC 203-375-0			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX			H319 Eye Irrit. 2

Numéro d'enregistrement	01-2119453995-23-XXXX			
geraniol				
N°CAS	106-24-1	10.0% ≤ C ≤ 20.0%		H317 Skin Sens. 1
N°EC	203-377-1			
N°IDX	603-241-00-5			
Numéro d'enregistrement	01-2119552430-49-XXXX			
citronellyl formate				
N°CAS	105-85-1	5.0% ≤ C ≤ 15.0%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	203-338-9			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2120132106-71-XXXX			
(+)-3,7-dimethyloct-6-enyl formate				
N°CAS	93919-91-6	6.5% ≤ C ≤ 12.4%		
N°EC	300-076-8			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
linalool				
N°CAS	78-70-6	4.0% ≤ C ≤ 10.0%		H317 Skin Sens. 1B
N°EC	201-134-4			
N°IDX	603-235-00-2			
Numéro d'enregistrement	01-2119474016-42-XXXX			
isomenthone				
N°CAS	491-07-6	2.0% ≤ C ≤ 10.0%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	207-727-4			H317 Skin Sens. 1
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
humulene				
N°CAS	6753-98-6	0.1% ≤ C ≤ 10.0%		
N°EC	229-816-7			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
geranyl formate				
N°CAS	105-86-2	3.8% ≤ C ≤ 7.0%	M=1	H317 Skin Sens. 1B
N°EC	203-339-4			H400 Aquatic Acute 1
N°IDX				H411 Aquatic Chronic 2
Numéro d'enregistrement	01-2120740956-44-XXXX			
caryophyllene				
N°CAS	87-44-5	C ≤ 4.0%		H304 Asp. Tox. 1
N°EC	201-746-1			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				H413 Aquatic Chronic 4

Numéro d'enregistrement	01-2120745237-53-XXXX			
L-menthan-3-one				
N°CAS	14073-97-3	0.1% ≤ C ≤ 3.0%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B
N°EC	237-926-1			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119983789-09-XXXX			
Cyclobuta[1,2:3,4]dicyclopentene, decahydro-3a-methyl-6-methylene-1-(1-methylethyl)-, (1S,3aS,3bR,6aS,6bR)-				
N°CAS	5208-59-3	0.5% ≤ C ≤ 3.0%		
N°EC	610-778-9			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
3,7-dimethyl-6-octenyl 2-methylcrotonate				
N°CAS	24717-85-9	0.1% ≤ C ≤ 3.0%	M=10	H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
N°EC	246-426-2			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2120629114-64-XXXX			
citronellyl propionate				
N°CAS	141-14-0	0.1% ≤ C ≤ 3.0%		
N°EC	205-461-3			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
geranyl propionate				
N°CAS	105-90-8	0.5% ≤ C ≤ 3.0%		
N°EC	203-344-1			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
citronellyl butyrate				
N°CAS	141-16-2	0.1% ≤ C ≤ 3.0%	M(Chronic)=1 M=1	H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
N°EC	205-463-4			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2120111593-65-XXXX			
delta-cadinene				
N°CAS	483-76-1	0.1% ≤ C ≤ 3.0%		H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2
N°EC				
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
phenethyl 2-methylcrotonate				
N°CAS	55719-85-2	0.1% ≤ C ≤ 3.0%		
N°EC	259-774-5			
N°IDX				

Numéro d'enregistrement			
nerol			
N°CAS	106-25-2	C ≤ 3.0%	H315 Skin Irrit. 2
N°EC	203-378-7		H317 Skin Sens. 1B
N°IDX			H319 Eye Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119983244-33-XXXX		
cineole			
N°CAS	470-82-6	C ≤ 3.0%	H226 Flam. Liq. 3
N°EC	207-431-5		H317 Skin Sens. 1B
N°IDX			
Numéro d'enregistrement	01-2119967772-24-XXXX		
geranyl acetate			
N°CAS	105-87-3	C ≤ 2.0%	H315 Skin Irrit. 2
N°EC	203-341-5		H317 Skin Sens. 1B
N°IDX			H412 Aquatic Chronic 3
Numéro d'enregistrement	01-2119973480-35-XXXX		
(E)-3,7-dimethyl-2,6-octadienyl 2-methylcrotonate			
N°CAS	7785-33-3	0.7% ≤ C ≤ 2.0%	
N°EC	232-078-9		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
geranyl butyrate			
N°CAS	106-29-6	C ≤ 2.0%	
N°EC	203-381-3		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
tetrahydro-4-methyl-2-(2-methylprop-1-enyl)pyran			
N°CAS	16409-43-1	0.5% ≤ C ≤ 2.0%	H315 Skin Irrit. 2
N°EC	240-457-5		H319 Eye Irrit. 2
N°IDX			H361 Repr. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119976300-42-XXXX		
pin-2(3)-ene [1]			
N°CAS	80-56-8	C ≤ 2.0%	M=1
N°EC	201-291-9		M(Chronic)=1
N°IDX			H226 Flam. Liq. 3
Numéro d'enregistrement	01-2119519223-49-XXXX		H304 Asp. Tox. 1
			H315 Skin Irrit. 2
			H317 Skin Sens. 1
trans-menthone			
N°CAS	89-80-5	C ≤ 2.0%	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	201-941-1		H315 Skin Irrit. 2
N°IDX			H317 Skin Sens. 1B

Numéro d'enregistrement	01-2120741994-43-XXXX			H412 Aquatic Chronic 3
citral				
N°CAS	5392-40-5	C ≤ 1.5%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1
N°EC	226-394-6			
N°IDX	605-019-00-3			
Numéro d'enregistrement	01-2119462829-23-XXXX			
7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene				
N°CAS	123-35-3	C ≤ 1.0%	M=1 M(Chronic)=1	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2
N°EC	204-622-5			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119514321-56-XXXX			
p-menth-1-en-8-ol				
N°CAS	98-55-5	0.3% ≤ C ≤ 1.0%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	202-680-6			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119980717-23-XXXX			
[No public or meaningful name is available]				
N°CAS	23986-74-5	0.5% ≤ C ≤ 1.0%		H302 Acute Tox. 4 ORAL H304 Asp. Tox. 1
N°EC	639-624-9			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
trans-6-(isopropyl)-3-methylcyclohex-2-en-1-ol				
N°CAS	16721-39-4	0.5% ≤ C ≤ 1.0%		
N°EC	240-777-5			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
Azulene, 1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-1,4-dimethyl-7-(1-methylethenyl)-, (1S,4S,7R)-				
N°CAS	3691-12-1	0.1% ≤ C ≤ 1.0%		H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2
N°EC				
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
(Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dienyl 2-methylbutyrate				
N°CAS	51117-19-2	0.1% ≤ C ≤ 1.0%		
N°EC	256-994-3			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
(E)-3,7-dimethylocta-2,6-dienyl 2-methylbutyrate				
N°CAS	68705-63-5	C ≤ 1.0%		
N°EC	272-100-4			
N°IDX				

Numéro d'enregistrement			
dipentene			
N°CAS	138-86-3	C ≤ 1.0%	H226 Flam. Liq. 3
N°EC	205-341-0		H315 Skin Irrit. 2
N°IDX	601-029-00-7		H317 Skin Sens. 1
Numéro d'enregistrement	01-2120766421-57-XXXX		H400 Aquatic Acute 1
			H410 Aquatic Chronic 1
phenethyl 2-methylisocrotonate			
N°CAS	61692-79-3	C ≤ 1.0%	
N°EC	262-902-2		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
2-Norpinene, 2,6-dimethyl-6-(4-methyl-3-pentenyl)-, trans-(-)			
N°CAS	13474-59-4	0.05% ≤ C ≤ 0.5%	H304 Asp. Tox. 1
N°EC	603-860-0		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
(Z)-3,7-dimethylocta-1,3,6-triene			
N°CAS	3338-55-4	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	H226 Flam. Liq. 3
N°EC	222-081-3		H304 Asp. Tox. 1
N°IDX			H315 Skin Irrit. 2
Numéro d'enregistrement			H400 Aquatic Acute 1
			H411 Aquatic Chronic 2
8-isopropyl-1,3-dimethyltricyclo[4.4.0.0^{2,7}]dec-3-ene			
N°CAS	3856-25-5	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	H304 Asp. Tox. 1
N°EC	223-364-4		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
Beta-selinene			
N°CAS	17066-67-0	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
N°EC			
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
1H-Cyclopenta[1,3]cyclopropa[1,2]benzene, 3a,3b,4,5,6,7-hexahydro-3,7-dimethyl-4-(1-methylethyl)-, (3aS,3bR,4S,7R,7aR)-			
N°CAS	17699-14-8	0.05% ≤ C ≤ 0.5%	
N°EC	605-792-7		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
(E)-3,7-dimethylocta-1,3,6-triene			
N°CAS	3779-61-1	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	H226 Flam. Liq. 3
N°EC	223-241-5		H315 Skin Irrit. 2
N°IDX			H319 Eye Irrit. 2

Numéro d'enregistrement			
neryl butyrate			
N°CAS	999-40-6	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
N°EC	213-660-1		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
geranyl isobutyrate			
N°CAS	2345-26-8	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
N°EC	219-062-7		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
menthol			
N°CAS	89-78-1	C ≤ 0.5%	Skin Irrit. 2, : C > 25 %
N°EC	201-939-0		Eye Irrit. 2, : C > 25 %
N°IDX			
Numéro d'enregistrement	01-2119456815-30-XXXX		
citronellyl acetate			
N°CAS	150-84-5	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	H315 Skin Irrit. 2
N°EC	205-775-0		H411 Aquatic Chronic 2
N°IDX			
Numéro d'enregistrement	01-2119959860-27-XXXX		
[1aR-(1aα,7a,7aα,7bα)]-1a,2,3,5,6,7,7a,7b-octahydro-1,1,7,7a-tetramethyl-1H-cyclopropa[a]naphthalene			
N°CAS	17334-55-3	C ≤ 0.5%	
N°EC	241-359-5		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
neryl formate			
N°CAS	2142-94-1	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
N°EC	218-401-6		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
Cyclohexane, 1-ethenyl-1-methyl-2,4-bis(1-methylethenyl)-, (1S,2S,4R)-			
N°CAS	515-13-9	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
N°EC	610-676-4		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
Naphthalene, 1,2,3,4,4a,5,6,8a-octahydro-4a,8-dimethyl-2-(1-methylethenyl)-, (2R,4aR,8aR)-			
N°CAS	473-13-2	C ≤ 0.5%	
N°EC	610-333-9		
N°IDX			

Numéro d'enregistrement			
4,5-epoxy-4,11,11-trimethyl-8-methylenebicyclo[7.2.0]undecane			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	13877-94-6 237-642-8	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
3,7-dimethylocta-2,6-dienoic acid			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	459-80-3 207-299-9	0.05% ≤ C ≤ 0.5%	H312 Acute Tox. 4 DERMAL
geranyl valerate			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	10402-47-8 233-869-1	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
(1S-(1α,2β,5beta))-5-methyl-(1-isopropyl)cyclohexan-2-ol			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	23283-97-8 245-554-6	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
neryl hexanoate			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	68310-59-8 269-718-1	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
p-mentha-1,5-diene			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	99-83-2 202-792-5	0.05% ≤ C ≤ 0.5%	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
decanoic acid			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	334-48-5 206-376-4 607-709-00-X	0.05% ≤ C ≤ 0.5%	H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H412 Aquatic Chronic 3
Gamma muurolene			
N°CAS N°EC N°IDX	30021-74-0	0.05% ≤ C ≤ 0.5%	

Numéro d'enregistrement			
phenethyl isobutyrate			
N°CAS	103-48-0	0.05% ≤ C ≤ 0.5%	
N°EC	203-116-1		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
neryl acetate			
N°CAS	141-12-8	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	H317 Skin Sens. 1B
N°EC	205-459-2		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement	01-2120748334-54-XXXX		
Cyclohexanol, 5-methyl-2-(1-methylethyl)-, [1R-(1α,2α,5α)]-			
N°CAS	20752-34-5	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
N°EC			
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
1H-Cyclopenta[1,3]cyclopropa[1,2]benzene, octahydro-7-methyl-3-methylene-4-(1-methylethyl)-, (3aS,3bR,4S,7R,7aR)-			
N°CAS	13744-15-5	0.05% ≤ C ≤ 0.5%	
N°EC	604-019-0		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
4-methyl-β-methylenecyclohex-3-ene-1-ethanol			
N°CAS	3269-90-7	0.1% ≤ C ≤ 0.5%	
N°EC	221-889-3		
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
p-mentha-1,4(8)-diene			
N°CAS	586-62-9	C ≤ 0.5%	M=1
N°EC	209-578-0		H304 Asp. Tox. 1
N°IDX			H317 Skin Sens. 1B
Numéro d'enregistrement	01-2119982325-32-XXXX		H400 Aquatic Acute 1
			H410 Aquatic Chronic 1
Gamma cadinene			
N°CAS	1460-97-5	C ≤ 0.5%	
N°EC			
N°IDX			
Numéro d'enregistrement			
citronellal			
N°CAS	106-23-0	C ≤ 0.5%	H315 Skin Irrit. 2
N°EC	203-376-6		H317 Skin Sens. 1B
N°IDX			H319 Eye Irrit. 2

Numéro d'enregistrement	01-2119474900-37-XXXX			
p-cymene [1]				
N°CAS	99-87-6	C ≤ 0.5%	Inhalation: ATE = 3 mg/L (Vapours)	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H331 Acute Tox. 3 INHALATION H411 Aquatic Chronic 2
N°EC	202-796-7			
N°IDX	601-094-00-1			
Numéro d'enregistrement	01-2119956657-21-XXXX			
pin-2(10)-ene [1]				
N°CAS	127-91-3	C ≤ 0.5%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1
N°EC	204-872-5			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119519230-54-XXXX			
p-mentha-1,4-diene				
N°CAS	99-85-4	C ≤ 0.5%		H226 Flam. Liq. 3 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H335
N°EC	202-794-6			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2120780478-40-XXXX			
linalyl acetate				
N°CAS	115-95-7	C ≤ 0.5%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2
N°EC	204-116-4			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119454789-19-XXXX			
p-mentha-1,3-diene [1]				
N°CAS	99-86-5	C ≤ 0.5%	Oral: ATE = 680 mg/kg bw	H226 Flam. Liq. 3 H302 Acute Tox. 4 ORAL H304 Asp. Tox. 1 H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2
N°EC	202-795-1			
N°IDX	601-095-00-7			
Numéro d'enregistrement	01-2120766853-42-XXXX			
10-epi-gamma-Eudesmol				
N°CAS	15051-81-7	C ≤ 0.5%		
N°EC				
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
3,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-				
N°CAS	1754-00-3	C ≤ 0.2%		
N°EC				
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
1-methyl-4-(1-methylethylidene)cyclohexan-1-ol				
N°CAS	586-81-2	C ≤ 0.1%		H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2
N°EC	209-584-3			
N°IDX				

Numéro d'enregistrement			
methyle salicylate			
N°CAS	119-36-8	C≤ 0.1%	Oral: ATE = 890 mg/kg bw
N°EC	204-317-7		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX	607-749-00-8		H317 Skin Sens. 1B
Numéro d'enregistrement	01-2119515671-44-XXXX		H361 Repr. 2
			H412 Aquatic Chronic 3

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section

4

Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'œil intact.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section

5

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sécurité.
Utiliser une protection respiratoire appropriée.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.
Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.
Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
Élimination des déchets : voir la section 13.
Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection :**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).
Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.
Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.
Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.
Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.
Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Pas de données disponibles

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage : **Protection oculaire appropriée :**
Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :
Lunettes.

Protection de la peau : **Protection des mains :**

Type de gants appropriés :
Porter des gants de protection.

Matériau approprié :
Caoutchouc butyle.

Protection respiratoire

NBR (caoutchouc nitrile).

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.
N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque :

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Porter une protection respiratoire.

Remarque :

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Vert Pâle À Vert Foncé
Odeur	: Rosée, Fruitée, Doux
pH	: Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: $\geq 64^{\circ}\text{C}$
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité relative	: 0.88~0.90

Solubilité(s)	: Insoluble Dans L'eau ; Soluble Sans Les Corps Gras Et Dans L'alcool
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Pas de données disponibles
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité dynamique	: Non applicable
Viscosité cinématique	: Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	: Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	: Non applicable

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le règlement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances :

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 14 Informations relatives au transport

**Transport
terrestre
(ADR/RID) :**

**Transport fluvial
(ADN) :**

**Transport
maritime (IMDG)
:**

**Transport aérien
(ICAO-TI/IATA-
DGR) :**

14.1	Numéro ONU :	3082	3082	3082	3082
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU :	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :				
	Classe ou division :	9	9	9	9
	Étiquette (s) de danger :				
14.4	Groupe d'emballage :	III	III	III	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Transport terrestre (ADR/RID) :

Quantité limitée (LQ) :

5L.

Catégorie de transport :

3.

Transport fluvial (ADN) :

Quantité limitée (LQ) :

5L.

Transport maritime (IMDG) :

Quantité limitée (LQ) :

5L.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :

Quantité limitée (LQ) :

5L.

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

16 Autres informations

Indication des changements

Section 3 : Mise à jour des fourchettes de concentration.

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Acute Tox. 4 DERMAL	Nocif par contact avec la peau.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Acute Tox. 3 INHALATION	Toxique par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H361	Repr. 2	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Aquatic Chronic 4	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 16/07/2021

Date de version : 27/11/2024

Date d'impression : 27/11/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de

celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.